SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 10 janvier 2011 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 17 personnes présentes à cette séance.

11-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Mot de bienvenue;
- 3. Adoption de l'ordre du jour;
- 4. Procès-verbal : adoption des textes;
- 5. Dépôt de l'état des résultats au 31 décembre 2010;
- 6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2010;
- 7. Adoption des annexes «A» et «B» au règlement n° 113-09 concernant la délégation de pouvoir de dépenser de l'année 2011 accordée au directeur général/secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal;
- 8. Construction du centre multifonctionnel : recommandation de paiement numéro 2 et 3 à l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.»;
- 9. Centre multifonctionnel : autorisation de travaux supplémentaires;
- 10. Construction du centre multifonctionnel : acceptation de la demande de report de l'entrepreneur;
- 11. Centre multifonctionnel : report de certains travaux après le 31 mars 2011;
- 12. Subventions et/ou contributions 2011 :
 - Comité des Loisirs Sacré-Cœur-de-Marie;
 - Comité d'aide à la collectivité;
 - Comité d'embellissement;
 - Loisirs St-Daniel;
 - Fabrique St-Daniel;
 - Bibliothèque de l'Avenir;
 - O.T.J. St-Méthode;
- 13. Office Municipal d'Habitation : contribution 2011;
- 14. Loi sur l'équité salariale : dépôt du rapport;
- 15. Autorisation d'achat d'une remorque à gravier;
- 16. Projet de cession du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 rang 7 canton d'Adstock : clarification à transmettre au MRNF;
- 17. Service incendie: autorisation d'achat d'un appareil respiratoire;
- 18. Journée municipale annuelle de ski au mont Adstock : autorisation de dépenses;
- 19. Programme «Placement Carrière Été» : appui;
- 20. Affaires diverses :
- 21. Correspondance et rapports;
- 22. Période de questions;
- 23. Levée ou ajournement de la séance.

Puisque aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses», Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques, Appuyé par la conseillère Martine Poulin, Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-002 PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2010, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conforme aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée, Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, l'état des résultats au 31 décembre 2010. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

11-01-003 <u>DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT</u>

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 355 933.86 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-004

ADOPTION DES ANNEXES «A» ET «B» AU RÈGLEMENT N° 113-09 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER DE L'ANNÉE 2011 ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal, déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU que le règlement 113-09, adopté le 18 janvier 2010, comporte la clause suivante : «Afin de tenir compte des montants et des postes budgétaires renouvelés et/ou modifiés annuellement par l'adoption du budget, les annexes, indiquant les postes et les montants de délégation, pourront être modifiées, à chaque année, par résolution du conseil»;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer les annexes «A» et «B» du règlement numéro 113-09 par les annexes «A» et «B» 2011 afin de tenir compte des nouveaux montants budgétaires;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance des susdites annexes et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de remplacer les annexes «A» et «B» du règlement nº 113-09 concernant les montants autorisés de dépenser délégués au directeur général/secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal par les annexes «A» et «B» 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-005 CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : RECOMMANDATIONS DE PAIEMENT NUMÉROS 2 ET 3 À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC.»

Sur recommandations écrites datées du 2 décembre et du 20 décembre 2010 émanant de la firme de consultants «Alain Veilleux, architecte»,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter les demandes de paiement numéros 2 et 3 respectivement au montant de 529 553.96 \$ et de 496 450.64 \$ présentées par l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc..» pour des travaux de construction reliés au centre multifonctionnel réalisés jusqu'au 17 décembre 2010 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-006 <u>CENTRE MULTIFONCTIONNEL: AUTORISATION DE TRAVAUX</u> <u>SUPPLÉMENTAIRES</u>

ATTENDU que, lors des travaux d'excavation pour la mise en place des fondations de l'aréna, l'excavateur a dû procéder à des travaux supplémentaires non prévus par la firme de laboratoire mandatée dans ce projet;

ATTENDU que l'excavateur exige un montant de 8 741.04 \$ à titre d'extra pour des travaux effectués sous la semelle et non prévus au devis;

ATTENDU qu'après vérification et validation des données, notre chargé de projet recommande à la municipalité d'accepter la demande de l'excavateur et de défrayer la somme de 8 741.04 \$ pour les susdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu, conformément à la recommandation de notre firme chargée de projet, d'accepter la demande de l'excavateur et de défrayer la somme de 8 741.04 \$, taxes applicables incluses, pour des travaux supplémentaires effectués sous la semelle de la fondation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-007 <u>CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE REPORT DE L'ENTREPRENEUR</u>

ATTENDU la date butoir fixée au 31 mars 2011 pour la réception définitive des travaux dans le programme «Fonds Chantiers Canada-Québec»;

ATTENDU les quelques semaines de retard présentement observées dans la construction du centre multifonctionnel;

ATTENDU l'annonce effectuée par le gouvernement du Québec, de concert avec le gouvernement fédéral, à l'effet de reporter au 31 octobre 2011 la date de fin des travaux pour les prestataires du programme FCCQ;

ATTENDU la demande de prolongation présentée par l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.» pour réaliser, après le 31 mars 2011, certains travaux;

ATTENDU le document signé de la plume de l'entrepreneur s'engageant à terminer le plus rapidement possible après le 31 mars 2011 certains travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'accorder la demande de prolongation présentée par l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.» pour réaliser les travaux suivants le plus rapidement possible après le 31 mars 2011 :

- pose du revêtement du plancher du gymnase;
- le mur de soutènement;
- l'aménagement extérieur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-008 <u>CENTRE MULTIFONCTIONNEL : REPORT DE CERTAINS TRAVAUX APRÈS LE 31 MARS 2011</u>

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure et loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

ATTENDU que pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échéancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin, Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques, Et résolu que la municipalité d'Adstock :

- s'engage à terminer le ou les projets de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échéancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- fournisse avec la présente résolution une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 octobre 2011 pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-009 <u>SUBVENTIONS ET/OU CONTRIBUTIONS 2011</u>

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de verser, aux organismes apparaissant dans la liste ci-dessous, les montants de subvention et/ou de contribution suivants selon les modalités prévues :

Comité des Loisirs Sacré-Cœur-de-Marie :

Une somme de 12 500 \$ est allouée à cet organisme voué aux loisirs et à la culture dont la somme de 6 250 \$ est versée immédiatement et le solde le ou vers le 1^{er} juillet.

Comité d'aide à la collectivité :

La somme de 500 \$ est attribuée à cet organisme charitable afin d'assurer la poursuite de leurs activités. Cette somme sera versée au début du mois d'avril.

Comité d'embellissement :

À même l'enveloppe réservée pour l'environnement, un montant de 2 000 \$ dont 1 000 \$ sera versé en début du mois d'avril et le solde le ou vers le 1^{er} juillet.

Loisirs St-Daniel:

Une somme de 5 000 \$ à être versée en totalité immédiatement est allouée à cet organisme consacré aux loisirs dans le secteur St-Daniel; Le cas échéant, une somme de 3 000 \$ à être versée le ou vers le 1^{er} août pour acquitter une partie du coût du transport des enfants du secteur St-Daniel fréquentant le terrain de jeux du secteur St-Méthode.

Fabrique St-Daniel:

Un montant de 3 700 \$ est consenti à titre de location d'espace pour l'utilisation du sous-sol de l'Église par la municipalité et les organismes communautaires municipaux sans but lucratif. Ce montant sera versé en avril.

Bibliothèque de l'Avenir :

- Afin d'encourager la culture par la lecture, un montant de 3 500 \$ est alloué aux activités de la bibliothèque de l'Avenir, lequel montant sera transmis au début du mois d'avril;
- Une somme de 1 000 \$ pour des activités de mise à jour et de réparation du système informatique.

O.T.J. St-Méthode:

Afin de soutenir les activités du terrain de jeux du secteur St-Méthode, une somme de 10 000 \$ est attribuée à l'O.T.J. St-Méthode laquelle somme sera versée le ou vers le 1^{er} juillet;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-010 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : CONTRIBUTION 2011

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à verser immédiatement, à l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, la somme de 3 000 \$. Tel montant couvre une partie de notre cotisation annuelle obligatoire. La différence due sera versée lors du dépôt des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE : DÉPÔT DU RAPPORT

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, au conseil municipal, le rapport sur l'exercice d'équité salariale réalisé par la firme «Raymond Chabot Ressources Humaines Inc.» afin de se conformer à la *Loi québécoise sur l'équité salariale*. Le résultat de cet exercice démontre que la municipalité pratique l'équité salariale envers ses employé(e)s. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

11-01-011 <u>AUTORISATION D'ACHAT D'UNE REMORQUE À GRAVIER</u>

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser une dépense de 13 000 \$, taxes applicables en sus, pour l'achat d'une remorque à gravier devant servir pour le service de la voirie. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une échéance de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-012 PROJET DE CESSION DU CHEMIN J.E. FORTIN CONSTRUIT SUR LE LOT 42 RANG 7 CANTON D'ADSTOCK : CLARIFICATION À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

ATTENDU le projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU qu'une partie du susdit chemin est construit sur le lot 42, rang 7 canton d'Adstock, propriété du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU qu'une résolution municipale portant le numéro 08-12-248 demandant la cession gratuite de l'assiette de ce chemin, tel que décrit par la firme d'arpentage Bolduc, Poulin et associés, fut acheminée au MRNF le 9 décembre 2008:

ATTENDU la demande du MRNF, datée du 21 décembre 2010, à l'effet de clarifier la nature de notre demande à cet égard étant donné des demandes présentées respectivement le 9 décembre 2008 et le 14 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin, Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques, Et résolu d'informer le MRNF de ce qui suit :

- ➤ de retenir uniquement la demande de cession initiale présentée par la résolution municipale portant le numéro 08-12-248;
- de faire abstraction complète de la demande datée du 14 mai 2009, laquelle faisait référence à l'ajout d'une bande de terrain permettant l'accès au Lacà-la-Truite;
- étant donné un cul-de-sac à cet endroit, de signifier au MRNF que l'espace carré apparaissant au bout du chemin sur le plan de l'arpenteur est nécessaire pour l'aménagement d'un point de tournée conforme à notre règlement de lotissement. Les dimensions inscrites sur le plan dont il est question représentent la superficie minimale requise;
- au soutien de notre demande, de transmettre à nouveau au MRNF la résolution municipale portant le numéro 08-12-248 accompagnée du plan d'arpentage exécuté par la firme Bolduc, Poulin et associés, arpenteurgéomètres montant les lieux à céder;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-013 <u>SERVICE INCENDIE: AUTORISATION D'ACHAT D'UN APPAREIL</u> <u>RESPIRATOIRE</u>

ATTENDU que, lors des tests de conformité sur les appareils respiratoires du service incendie du secteur St-Méthode, un appareil fut confisqué;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer cet appareil;

ATTENDU que des soumissions furent demandées à deux (2) fournisseurs en la matière, soient :

Aréo-feu
 Boivin & Gauvin Inc.
 3 650 \$, plus taxes
 3 810 \$, plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 4 200 \$, taxes incluses pour l'achat, auprès de la firme «Aréo-feu», d'un appareil respiratoire pour le service incendie du secteur St-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-014 <u>JOURNÉE MUNICIPALE ANNUELLE DE SKI AU MONT ADSTOCK :</u> <u>AUTORISATION DE DÉPENSES</u>

Comme à chaque année, la municipalité désire, par l'organisation d'une journée municipale de ski au mont Adstock, contribuer financièrement aux activités offertes par les organismes à but non lucratif du mont Adstock, soit la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock et la patrouille de ski.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de poursuivre la tradition et d'organiser, le 26 février 2011 au mont Adstock, une journée municipale de ski pour tous les citoyens, résidants et nonrésidants de la municipalité d'Adstock. Lors de cette journée, le billet de remontée sera gratuit sur présentation d'une preuve de résidence;
- → d'inviter tous les employé(e)s municipaux, accompagné(e)s de leurs conjoints(es), au souper organisé par la patrouille de ski;
- d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme d'environ 2 500 \$ pour défrayer le coût de cette activité familiale municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-01-015 PROGRAMME «PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ» : APPUI

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'appuyer les organismes suivants dans leur demande de subvention en vue d'obtenir des projets d'emploi dans le cadre du programme «Placement Carrière Été» du gouvernement fédéral :

- > Comité des loisirs de Sacré-Cœur-de-Marie;
- L'organisme l'«APPEL-du-Huit», secteur Sainte-Anne-du-Lac;
- L'O.T.J. St-Méthode;
- ➤ Le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc.;
- L'Association des riverains du Lac Bolduc;
- Tout autre organisme sans but lucratif de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.
- C2) Dépôt du rapport des permis de construction émis au cours de l'année 2010. L'inspectrice en bâtiment dépose son rapport d'activités pour l'année 2010. Celle-ci indique qu'un total de 294 permis, comprenant 67 permis d'installations sanitaires, pour un montant déclaré de 9 528 260 \$, furent émis au cours de l'année 2010.

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 7 février 2011, à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

11-01-016 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume, Et résolu de lever la séance à 20h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le maire,	Le directeur général/ secrétaire-trésorier,
René Gosselin	 Jean-Rock Turgeon

HN-